

Elections Européennes - Dimanche 7 juin 2009

Les bonnes raisons de voter !

➡ **Voter est un droit !** En tant que citoyen européen, voter aux élections européennes est un droit fondamental et le moyen de participer et de peser sur le fonctionnement de l'Union européenne. Du 4 au 7 juin 2009, ce sont plus de 375 millions d'électeurs qui sont appelés à voter.

➡ Les citoyens de l'Union, résidant dans un Etat membre dont ils n'ont pas la nationalité, ont **le droit de voter et de se porter candidat dans cet Etat membre**, s'ils le souhaitent.

➡ **Voter a un réel impact** : la hausse continue des pouvoirs du Parlement européen confère aux électeurs un poids et une influence politique qui est réelle.

Élu tous les cinq ans, le Parlement européen est un acteur de poids dans le processus

➡ **Voter aux élections du Parlement européen**, c'est choisir qui agira et votera en votre nom pendant 5 ans.

En votant aux élections européennes, le citoyen européen choisit directement les représentants qui incarnent **ses préférences idéologiques et partisans**.

➡ **Voter est un choix partisan** : les électeurs européens peuvent influencer la composition politique du Parlement européen et donc l'orientation et le contenu des politiques européennes.

➡ Le vote aux élections européennes sera d'autant plus efficace qu'il sera massif et renforcera l'influence des députés au sein du Parlement européen.

L'abstention aux élections européennes a un véritable coût dans la mesure où elle favorise les extrêmes, dont les partisans se mobilisent généralement davantage pour aller voter. Le non-vote des abstentionnistes contribue, en partie, à l'affaiblissement de l'influence nationale d'un pays au sein du Parlement européen.



Informations pratiques



Votre mairie vous accueille :

Le lundi de 14h à 18h

Les mercredi et vendredi de 8h à 11h30

Tél. 04 79 64 05 58 Fax. 04 79 59 80 92

www.mairie-villargondran.fr

mairie@mairie-villargondran.fr

Services techniques

04 79 64 05 56

Garages municipaux

04 79 64 07 30

Christian Dellacha

06 81 40 17 70

Patrick Arduin

06 81 30 38 18

servicestech@mairie-villargondran.fr

Conception et réalisation : Commission Communication

Crédit photos : Mairie de Villargondran - INPS



LA LETTRE MUNICIPALE

VILLARGONDRAN

Mai 2009 - N° 3

ETE 2009 : Respectons les règles !

L'été approche ! Une fois de plus, nous comptons sur vous pour respecter les différentes règles de citoyenneté de notre village : dépôt des déchets, feux de broussailles, accès et sécurité au Plan d'eau des Oudins, vitesse de circulation ... Très bonnes vacances à tous !

Info fête des mères

Important ! Appel à la population

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde mené par le Syndicat de Pays de Maurienne, nous recensons les **Personnes à Mobilité Réduite** ou à **Haut Risque Vital** ainsi que les **Personnes sensibles en cas de Canicule**. Cette action vise à recevoir une aide spécifique en cas d'évènement majeur.

Merci de vous faire connaître en Mairie.



**Rendez-vous le 29 juin
dans vos boîtes à lettres !**

Informations CCAS

L'ADPA, qu'est-ce que c'est ?

C'est une allocation départementale destinée à améliorer la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie en leur permettant de recourir aux aides dont elles ont besoin pour l'accomplissement des gestes essentiels de la vie courante (se lever, se déplacer, s'habiller, faire sa toilette, préparer le repas...), qu'elles résident en établissement ou à domicile. Mise en place au 1er janvier 2002 par le Conseil général de la Savoie, l'ADPA remplace la prestation spécifique dépendance. Elle n'est soumise à aucun plafond de ressources, mais son montant varie en fonction des revenus. Elle ne donne pas lieu à recours sur succession, donation ou legs.

Comment évalue-t-on la perte d'autonomie ?

Le degré de perte d'autonomie peut être plus ou moins important selon les personnes. Il a fait l'objet, au niveau national, d'une classification comportant 6 groupes appelés "groupe iso-ressources" (GIR), le groupe 1 étant la perte d'autonomie la plus lourde.

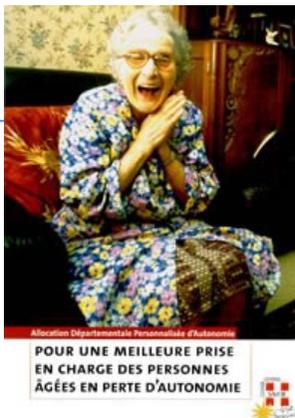
Qui a droit à l'ADPA ?

Les personnes âgées de plus de 60 ans, résidant en France de manière stable et régulière, ayant une perte d'autonomie correspondant aux groupes GIR, 1, 2, 3 ou 4.

Comment faire sa demande ?

Le dossier peut être retiré dans les services du Conseil général, dans chaque [centre polyvalent d'action sociale \(CPAS\)](#), auprès des [territoires de développement social \(TDS\)](#), à la [Direction de la vie sociale](#), service personnes âgées, à l'Hôtel du Département (Château des Ducs de Savoie à Chambéry), au centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de résidence, et auprès du centre local d'information et de coordination (CLIC) de Maurienne.

L'ADPA est accordée par le Président du Conseil général.



Travaux

Conduite de Montricher

Vous aurez remarqué une activité inhabituelle sur la route qui mène au Bochet, aux Anciennes Resses. Que se passe-t-il ?

Début avril 2009, les ST constatent que l'eau de la source de Montricher n'arrive plus au réservoir. Des recherches à l'aide d'un corrélateur détecteur de fuite mettent en évidence sept ruptures de canalisation sur un linéaire de deux cent mètres.

Comme nous l'avons fait remarquer à plusieurs reprises dans nos publications, cette source est un appoint non négligeable pour nos besoins en eau.

Aussi, la décision de changer cette conduite en acier par une conduite en polyéthylène (PVC), a été prise rapidement.

Ces travaux concernent la section allant du Pont du Bochet au réservoir des Anciennes Resses. D'autres cassures ont été réparées dans le plat de Resses, il est donc évident qu'à terme il faille renouveler cette opération.

A noter également le remplacement du système d'épuration de l'eau par ultraviolets et les compteurs des réservoirs.

Chef-Lieu

C'est parti !

La première tranche de travaux concernant la réhabilitation des réseaux, route du Cochard, débutera au mois de juillet 2009.

Quatre candidats doivent remettre pour le 29/05/09 leur offre de prix. Le 3 juin 2009, la Commission d'appel d'Offres retiendra une entreprise qui aura pour mission de mener à bien ces travaux. Ces devraient durer cinq mois.

Une réunion publique sera organisée, pour expliquer aux habitants la teneur des travaux.

AFP

Le projet de création d'une AFP fait son chemin.

Après avoir délimité le futur périmètre de l'AFP, le technicien de la Chambre d'Agriculture a dressé une liste de propriétaires pouvant être intéressés par ce projet, qui seront conviés à une réunion publique qui se tiendra le 25 juin 2009 à 18 h00 à la Salle des fêtes du Chef-Lieu.

Mini-giratoire de la Goratière.

Cet aménagement de sécurité est en fonction. L'anneau a été réalisé en enrobé, et matérialisé par de la résine de pépites. La signalisation verticale et le marquage au sol complète ce mini giratoire. Le régime de priorité est régi par un arrêté de circulation pais en commun avec la Commune de Saint Jean de Maurienne. Le fonctionnement de ce mini giratoire est identique aux giratoires traditionnels.

Le CLIC : son rôle, ses missions

Le Centre Local d'Information et de Coordination est un lieu d'Accueil, d'Ecoute, d'Orientation et d'Accompagnement.

Une équipe de professionnelles assure :

- **une mission d'information** auprès des personnes âgées, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de leur entourage, et des professionnels ainsi qu'un accueil physique et téléphonique

- **une mission de coordination** entre les services, établissements, associations, collectivités publiques ainsi qu'organiser des séances d'information sous forme d'ateliers, de conférences ...

- **une mission d'accompagnement** individualisé



Actualité Conseil général

Au budget 2008, **près de 44 millions d'euros** sont

mobilisés pour l'action en faveur de la prise en charge physique et du soutien à domicile des personnes âgées. Une progression de 5 % par rapport à 2007 qui témoigne des besoins croissants dans ce domaine.

Territoire de Développement Social 95 avenue des Clapeys

73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Tél : 04 79 64 45 34

Fax : 04 79 64 45 35

dvs-tds-maurienne@cg73.fr

Du lundi au vendredi 8h-12h/14h-17h30